

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 février 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LES IMMEUBLES PUBLICS

BUREAUX DE POSTE—PROGRAMME D'HIVER

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Je voudrais faire rapport à la Chambre d'un aspect important du programme de travaux d'hiver de mon ministère. Cet hiver, 64 petits bureaux de poste en tout ont été construits d'un bout à l'autre du Canada. Le programme est bien en train à l'heure qu'il est, et les immeubles répondent tous aux besoins ordinaires du gouvernement en fait de locaux. Chaque fois que c'était possible, la construction en a été retardée depuis l'été afin qu'ils puissent entrer dans le cadre du programme de travaux d'hiver.

C'est en 1958-1959 que nous avons adopté comme ligne de conduite de construire de petits bureaux de poste selon des plans uniformes et, lorsque le programme de cet hiver aura pris fin, 259 immeubles de ce genre auront été construits en tout dans des villages du Canada. Chaque immeuble renferme de 600 à 800 pieds carrés d'espace réservé au travail et ne coûte pas plus de \$25,000, y compris le terrain. Dans chaque cas, on a procédé par voie de soumission locale afin de fournir de l'emploi aux travailleurs de l'endroit qui peuvent être en chômage pendant l'hiver.

Le programme de cet hiver va très bien et partout où c'est possible, on complétera les travaux pour le 31 mars. Jusqu'à présent, nous avons fait des appels d'offres ou accordé des contrats pour 56 bureaux de poste. Dans certaines des localités inscrites, on ne construira peut-être pas les immeubles selon les plans, mais nous pensons que ces cas seront très rares.

La construction de bureaux de poste de série ne représente qu'une partie du programme général de travaux d'hiver réalisés par le ministère des Travaux publics. Depuis quelques années, il est d'usage courant de remettre à plus tard certains travaux d'été et de choisir le moment d'accorder les contrats de façon à créer autant d'emplois d'hiver que possible. En outre, les contrats visant la construction de grands ou de petits immeubles comportent une clause qui stipule que les

travaux ne doivent pas être suspendus l'hiver sans l'autorisation formelle du ministère.

J'ai ici une liste des localités où nous envisageons de construire des bureaux de poste et je demande qu'elle soit insérée dans le hantsard sans que j'en donne lecture.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de faire insérer la liste dans le hantsard d'aujourd'hui?

Des voix: Entendu.

[Note de l'éditeur: Voici la liste en question:]

Province	Endroit
Nouvelle-Écosse	Lawrencetown River-Hebert Reserve-Mines
Nouveau-Brunswick	Centreville Blacks-Harbour
District de Québec	Desbiens Langevin Matapédia Pont-Rouge Saint-Jean-de-Dieu Saint-Prosper Saint-Raphaël Abbotsford Frelighsburg Saint-Donat-de-Montcalm Saint-Sauveur-des-Monts Valcourt Val-David Weedon Parent Quyon
Ontario	Pakenham Portland Azilda Caledon-Est Drayton Dublin Fort-Érié P. Stn. B Gogama Delaware Drumbo Plattsville Longlac
Manitoba	Eriksdale Ethelbert McCreary Plum-Coulée Riverton Saint-Claude Wawanesa Winnipeg-Beach